

DELIBERATION N° CB 11. 03 DU 30 juin 2011
relative à la politique foncière de sauvegarde des zones humides
de l'agence de l'eau Seine-Normandie

Le Comité de Bassin Seine-Normandie

Vu

- l'article L213-8-2 du code de l'environnement relatif à la politique foncière de sauvegarde des zones humides de l'agence de l'eau
- l'avis favorable de la Commission des milieux naturels aquatiques du 14 avril 2011
- l'avis favorable de la Commission permanente des programmes et de la prospective du 31 mai,

Approuve la politique foncière de sauvegarde des zones humides de l'agence de l'eau Seine-Normandie.

**Le Secrétaire
du comité de bassin**



Guy FRADIN

**Le Président
du comité de bassin**



André SANTINI